

**Offrir un don
testamentaire à la
Fondation RÉA
immortalise vos
valeurs et vos
réalisations.**



réa

6300, avenue de Darlington, Montréal (Québec) H3S 2J4
T 514 340-2707 F 514 340-2087 W fondationrea.ca
No d'organisme de bienfaisance enregistré : 11911 4783 RR0003

don testamentaire

**faites un don
pour le futur
de la
réadaptation**



réa

ce que vous pouvez léguer

- La totalité de vos biens
- Un pourcentage de vos biens
- Un montant fixe
- Le produit de votre assurance-vie
- La totalité ou une partie du résidu de votre succession après le paiement des dettes et des legs particuliers
- Un bien, comme un immeuble, des valeurs mobilières, une oeuvre, etc.

autres types de dons planifiés

Il existe une multitude de dons que vous pouvez faire, lesquels prennent effet durant votre vie ou lors du décès. Ces dons, dits de type planifiés, requièrent une réflexion sur vos finances et sur l'impact que vous souhaitez avoir. Voici les autres types de dons acceptés à la Fondation RÉA :

- Titres cotés en bourse (valeurs mobilières)
- Assurance-vie
- Rente de bienfaisance ou assurée
- Fiducie
- Intérêts résiduels
- REER/FERR

un geste simple, un effet incroyable

Poser une action philanthropique est un geste porteur de sens qui est souvent bien plus simple que l'on veut le croire. En soutenant la réadaptation physique, vous faites le choix de contribuer concrètement à l'amélioration des soins offerts, au raffinement des technologies utilisées et à l'accroissement du savoir en milieu clinique et en recherche.

quoi écrire

Voici des exemples de formules qui pourraient vous aider, votre conseiller juridique et vous-même, au moment de la rédaction de votre testament.

Montant précis ou bien déterminé

Je laisse à la Fondation RÉA, organisme de bienfaisance enregistré, dont le siège social se trouve au 6300, avenue de Darlington, à Montréal, (un montant précis, un compte REER, un compte FEER ou un bien précis) pour appuyer sa mission.

Résidu de la succession

Je laisse à la Fondation RÉA, organisme de bienfaisance enregistré, dont le siège social se trouve au 6300, avenue de Darlington, à Montréal, (la totalité ou un pourcentage) de ma succession, après le paiement des dettes et des legs particuliers.

Totalité des biens

Je laisse à la Fondation RÉA, organisme de bienfaisance enregistré, dont le siège social se trouve au 6300, avenue de Darlington, à Montréal, la totalité de mes biens meubles et immeubles.

Vous pouvez également

Préciser le numéro d'organisme de bienfaisance enregistré de la Fondation RÉA, soit le :
11911 4783 RR0003.

ressources

Afin de vous accompagner dans votre démarche, nous vous invitons à consulter un conseiller juridique ou financier.

Chambre des notaires du Québec

1-800-NOTAIRE
Site Web : cnq.org

Éducaloi

Site Web : educaloi.qc.ca/capsules/les-testaments

Votre institution financière

Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier pour votre planification successorale.

*Chère amie de la Fondation,
Cher ami de la Fondation,*

*Vous êtes à une étape de votre vie où vous songez à la planification successorale?
Vous mettez à jour votre testament?
Vous voulez simplement en apprendre davantage sur ce moyen de soutenir la réadaptation?*

Le don testamentaire (legs) est une démarche réfléchie qui vous permet de penser à l'héritage que vous souhaitez léguer à l'organisme de votre choix.

Vous trouverez, dans ce document, quelques renseignements utiles sur la Fondation RÉA et comment vous pouvez soutenir notre cause sur votre testament.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour nous signifier que nous figurons comme héritier.

Merci de votre précieux appui!

notre engagement

La Fondation RÉA s'engage à traiter votre don avec le plus grand respect. Ainsi, nous souscrivons volontairement et pleinement à la Charte des droits du donateur et au code de déontologie de l'Association des professionnels en philanthropie.

Consultez la Charte sur fondationrea.ca/charte